

# Conseil d'administration

## Séance du 29 juin 2022

Délibération n° 2022-10

### Budget Rectificatif n°2 2022

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement ;
- ▶ **Vu** les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- ▶ **Vu** l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
- ▶ **Vu** le décret n° 2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office de la biodiversité, notamment son article 9 ;
- ▶ **Vu** l'avis de la Commission des finances et de l'audit du 22 juin 2022 ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

### VOTE

#### ARTICLE 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

1. 2 870,00 ETPT dont 2 643,00 ETPT sous plafond d'emploi législatif et 227,00 ETPT hors plafond d'emploi législatif ;
2. 540 452 638,65 € d'autorisations d'engagements (AE) dont :
  - 194 800 000,00 € en dépenses de Personnel ;
  - 63 958 781,22 € en dépenses de Fonctionnement ;
  - 263 390 346,30 € en dépenses d'Intervention ;
  - 18 303 511,13 € en dépenses d'Investissement ;
3. 539 138 599,73 € de crédits de paiement (CP) dont :
  - 194 800 000,00 € en dépenses de Personnel ;

- 64 393 208,05 € en dépenses de Fonctionnement ;
  - 264 145 338,57 € en dépenses d'Intervention ;
  - 15 800 053,11 € en dépenses d'Investissement ;
4. 502 919 941,00 € de prévisions recettes dont :
- 405 558 739,68 € en recettes globalisées ;
  - 97 361 201,32 € en recettes fléchées ;
5. - 36 218 658,73 € de solde budgétaire.


## ARTICLE 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

1. -36 401 926,84 € de variation de trésorerie ;
2. - 33 037 605,62 € de résultat patrimonial ;
3. 20 887 605,62 € d'insuffisance d'autofinancement (IAF) ;
4. -35 837 658,73 € de variation de fonds de roulement.

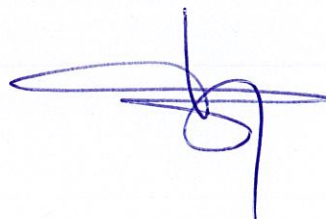
Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Le Directeur général, chargé du secrétariat du  
Conseil d'administration



Pierre DUBREUIL

La Présidente du Conseil d'administration



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO